

Table des matières

1.1.8.1	<i>La prescription extinctive</i>	21
1.2	<i>Les autres lois québécoises importantes</i>	23
1.2.1	<i>La Charte des droits et libertés de la personne</i>	23
1.2.2	<i>La Loi sur les assureurs</i>	23
1.2.2.1	<i>Le champ d'application</i>	23
1.2.2.2	<i>Le Règlement d'application</i>	24
1.2.3	<i>La Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé</i>	24
1.2.3.1	<i>Les règles relatives à la protection de la vie privée</i>	24
1.2.3.2	<i>Le champ d'application</i>	24
1.2.3.3	<i>La collecte de renseignements personnels</i>	25
1.2.3.4	<i>La détention et l'utilisation des renseignements personnels</i>	26
1.2.3.5	<i>La communication des renseignements personnels</i>	27
1.2.3.6	<i>Le droit d'accès et de rectification</i>	27
1.2.4	<i>La Loi sur l'encadrement du secteur financier</i>	28
1.2.5	<i>La Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>	29
1.2.5.1	<i>La réglementation concernant la distribution de produits et de services financiers</i>	29
1.2.6	<i>La Loi sur l'assurance automobile</i>	30
1.2.6.1	<i>Le champ d'application</i>	30
1.2.6.2	<i>Le régime public d'indemnisation des dommages corporels</i>	31
1.2.6.3	<i>Le régime d'indemnisation des dommages matériels</i>	31
1.2.6.4	<i>Le Groupement des assureurs automobiles</i>	35
1.2.6.5	<i>La Convention d'indemnisation directe pour le règlement des sinistres automobiles</i>	36
1.2.6.6	<i>Les pouvoirs de l'Autorité des marchés financiers en matière d'assurance automobile</i>	36
1.2.6.7	<i>Les règlements</i>	37
1.2.7	<i>La Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information</i>	37
1.2.8	<i>Les autres lois pertinentes</i>	38
1.2.8.1	<i>Les lois relatives au droit de l'environnement</i>	38
1.2.8.2	<i>Les lois relatives au droit de la construction</i>	38
1.2.8.3	<i>Les lois relatives au droit municipal</i>	38
1.2.8.4	<i>Les lois relatives à l'assurance de responsabilité des professionnels</i>	39
1.3	<i>Les lois canadiennes (fédérales) pertinentes</i>	39
1.3.1	<i>Le Code criminel</i>	39
1.3.2	<i>La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>	39
1.3.3	<i>La Loi sur les télécommunications</i>	40
1.3.4	<i>La Loi canadienne anti-pourriel</i>	40

1.4	Les autres sources du droit.....	41
1.4.1	La jurisprudence	41
1.4.2	La doctrine	41
1.4.3	Les coutumes et les usages	41
	Rappel.....	43
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	49
	Retour sur les apprentissages	56
Chapitre 2		
	Les principes généraux du contrat d'assurance de dommages	57
	Introduction	59
2.1	Le contrat d'assurance.....	59
2.1.1	Les règles générales	59
2.1.2	La définition du terme « contrat »	59
2.1.3	La définition de l'expression « contrat d'assurance ».....	59
2.1.4	La définition de contrat d'assurance de dommages.....	60
2.2	Les intervenants au contrat d'assurance	60
2.2.1	L'assureur	60
2.2.2	Le preneur	61
2.2.3	L'assuré	61
2.2.4	Le représentant	61
2.2.5	Les autres personnes concernées	61
2.3	Les éléments constitutifs du contrat d'assurance	62
2.3.1	Le risque	62
2.3.1.1	Le caractère incertain du risque.....	62
2.3.1.2	Le caractère indépendant du risque	63
2.3.2	La prime.....	63
2.3.3	La prestation.....	63
2.4	Les caractéristiques du contrat d'assurance	64
2.4.1	L'intérêt d'assurance	64
2.4.2	Le contrat de la plus haute bonne foi	65
2.4.3	Le caractère indemnitaire de l'assurance de dommages.....	65
2.4.4	Les autres caractéristiques.....	66
2.5	Les conditions de formation du contrat d'assurance	66

2.5.1	Les conditions générales	67
2.5.2	Le consentement	67
2.5.3	La capacité	68
2.5.3.1	L'incapacité et le mandat en cas d'inaptitude	68
2.5.3.2	L'incapacité et la personne mineure	68
2.5.4	L'objet	69
2.5.5	La cause	70
2.6	Les effets du contrat d'assurance	72
2.6.1	Les généralités	72
2.6.2	La force obligatoire et le contenu du contrat	72
2.6.3	Le contrat d'adhésion	72
2.6.3.1	La clause externe	73
2.6.3.2	La clause illisible ou incompréhensible	73
2.6.3.3	La clause abusive	73
2.7	Les règles d'interprétation	74
2.7.1	Les généralités	74
2.7.2	La règle de l'intention commune des parties	74
2.7.3	La règle de la vraisemblance	75
2.7.4	La règle de la globalité	75
2.7.5	La règle <i>contra proferentem</i>	75
2.7.6	La théorie de l'attente raisonnable de l'assuré	76
2.7.7	L'interprétation donnée par le représentant en assurance	76
2.8	Les principes pertinents à la responsabilité civile	76
2.8.1	Les principes généraux	76
2.8.1.1	La responsabilité contractuelle	76
2.8.1.2	La responsabilité extracontractuelle	76
2.8.1.3	L'interdiction d'option entre les recours	77
2.8.1.4	Les éléments de responsabilité	77
2.8.2	La notion de préjudice	78
2.8.2.1	Le préjudice corporel	79
2.8.2.2	Le préjudice moral	79
2.8.2.3	Le préjudice matériel	79
2.8.2.4	Les dommages punitifs	80
2.8.2.5	Les dommages moratoires	80
2.8.3	La responsabilité du fait ou de la faute d'autrui	80
2.8.3.1	Le titulaire de l'autorité parentale	81

2.8.3.2 Le gardien et le surveillant de l'enfant	81
2.8.3.3 Le gardien du majeur non doué de raison	82
2.8.3.4 Le commettant (employeur)	83
2.8.4 La responsabilité du fait des biens	84
2.8.4.1 Le fait autonome du bien.....	84
2.8.4.2 La ruine du bâtiment	84
2.8.4.3 Le fait d'un animal	85
2.8.5 La responsabilité des produits et la notion de garantie légale	87
2.8.5.1 La responsabilité contractuelle ou la garantie de qualité	87
2.8.5.2 La responsabilité extracontractuelle relative au défaut de sécurité du bien	88
2.8.6 Le fardeau de la preuve.....	90
2.8.6.1 La règle générale: la balance des probabilités	90
2.8.6.2 La faute simple et la faute lourde ou intentionnelle	90
2.8.6.3 La présomption de faute ou de responsabilité	90
2.8.7 Les moyens de défense et d'exonération de l'auteur du dommage	92
2.8.7.1 La force majeure	92
2.8.7.2 La défense du bon Samaritain	92
2.8.7.3 La divulgation d'un secret commercial	93
2.8.7.4 La clause et l'avis de limitation et d'exonération de responsabilité	93
2.8.7.5 L'acceptation des risques.....	95
2.8.8 Le partage de responsabilité	96
2.8.8.1 La faute contributive de la victime.....	97
2.8.8.2 L'obligation de minimiser les dommages	97
2.8.8.3 La responsabilité pour le fait collectif fautif	97
2.8.8.4 La solidarité	98
2.8.9 Les dispositions relatives à la prescription	98
2.8.9.1 Les règles générales.....	98
2.8.9.2 Les délais de prescription	100
2.8.9.3 Les avis préalables en matière de dommages corporels	101
Rappel.....	107
Exercice d'autoévaluation	110
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	112
Retour sur les apprentissages	114
Les principes généraux du contrat d'assurance de dommages	114

Chapitre 3	
Les dispositions particulières à l'assurance de dommages.....	115
Introduction	117
3.1 Les dispositions relatives au contrat d'assurance de dommages	117
3.1.1 La formation du contrat.....	117
3.1.1.1 La proposition d'assurance et l'acceptation	117
3.1.1.2 La police d'assurance	118
3.1.2 L'entrée en vigueur: la règle générale	118
3.1.2.1 Le contrat d'assurance provisoire	118
3.1.3 Le contenu de la police : les règles générales.....	119
3.1.3.1 Les divergences	119
3.1.3.2 La modification au contrat et les avenants.....	120
3.1.4 Les déclarations et les engagements du preneur	121
3.1.4.1 La déclaration initiale de risque	121
3.1.4.2 L'engagement formel	125
3.1.5 Les dispositions particulières relatives à l'ordre public	127
3.1.6 La durée du contrat d'assurance	127
3.1.6.1 L'échéance	127
3.1.6.2 L'annulation.....	127
3.1.6.3 La résiliation	128
3.1.7 Le renouvellement du contrat.....	129
3.2 Les dispositions relatives aux garanties d'assurance de dommages.....	130
3.2.1 Le caractère indemnitaire de l'assurance : le principe.....	130
3.2.1.1 L'acte fautif de l'assuré	130
3.2.1.2 La faute intentionnelle d'une personne dont l'assuré est responsable	133
3.2.1.3 La conséquence de la faute intentionnelle : le principe.....	133
3.2.2 L'aggravation de risque en assurance de dommages	134
3.2.2.1 L'obligation de déclarer l'aggravation de risque : le principe.....	134
3.2.2.2 Les conséquences de l'aggravation de risque.....	136
3.2.3 Le paiement de la prime	136
3.2.4 La cession du contrat d'assurance	138
3.2.5 L'assurance de biens.....	139
3.2.5.1 Le contenu de la police	139
3.2.5.2 L'intérêt d'assurance : le principe	139
3.2.5.3 Le contrat d'assurance « pour le compte de qui il appartiendra »	141
3.2.5.4 L'étendue de la garantie.....	141
3.2.5.5 Les exclusions.....	143

3.2.5.6	Le montant d'assurance.....	145
3.2.6	L'assurance de responsabilité : les règles générales	145
3.2.6.1	Le contenu de la police	146
3.2.6.2	Les obligations de l'assureur.....	146
3.2.6.3	Le recours de la victime	147
3.2.6.4	La transaction par l'assuré	149
3.3	Le règlement de sinistre et l'évaluation des pertes.....	150
3.3.1	La déclaration de sinistre.....	150
3.3.1.1	La nature et la portée de l'obligation	150
3.3.1.2	La sanction	151
3.3.2	La preuve de perte	152
3.3.2.1	La nature et la portée de l'obligation.....	152
3.3.2.2	La sanction	152
3.3.3	La renonciation de l'assureur	154
3.3.4	Le paiement de l'indemnité.....	154
3.3.5	L'évaluation des dommages en assurance de biens	155
3.3.5.1	Le contrat à valeur indéterminée	155
3.3.5.2	Le contrat à valeur agréée	155
3.3.6	La détermination de l'indemnité en assurance de biens	156
3.3.6.1	La franchise.....	157
3.3.6.2	La pluralité d'assureurs	157
3.3.6.3	La sous-assurance.....	158
3.3.6.4	La surassurance.....	159
3.3.7	Le paiement de l'indemnité.....	160
3.3.7.1	La nature du paiement	160
3.3.7.2	Le destinataire du paiement de l'indemnité	160
3.3.8	La subrogation : le principe	162
3.3.8.1	Le champ d'application	162
3.3.8.2	Les règles de la subrogation	162
3.3.8.3	La protection du droit à la subrogation.....	164
3.3.8.4	L'exercice du recours de l'assureur	164
Rappel.....	165	
Exercice d'autoévaluation	167	
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	170	
Retour sur les apprentissages	174	

Chapitre 4	
Les organismes de protection du consommateur et les autres organismes pertinents	175
4.1 L'Autorité des marchés financiers.....	177
4.1.1 La mission.....	177
4.1.2 Les fonctions	178
4.2 La Chambre de l'assurance de dommages	179
4.2.1 La mission.....	179
4.2.2 Les fonctions	179
4.2.3 Le syndic.....	179
4.2.3.1 Les motifs de plaintes les plus courants	180
4.2.4 Le comité de discipline	180
4.3 La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD	181
4.3.1 La mission.....	181
4.3.2 Le rôle.....	181
4.4 Le Fonds d'indemnisation des services financiers	181
4.5 Le Bureau d'assurance du Canada	182
4.6 Le Bureau du surintendant des institutions financières	183
4.7 Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance	184
4.8 Les Organismes canadiens de réglementation d'assurance	185
4.9 Le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier.....	185
4.10 La Commission d'accès à l'information du Québec.....	186
4.11 Le Groupement des assureurs automobiles.....	186
4.12 Le Service de conciliation en assurance de dommages	187
4.13 Le Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec	187
Rappel.....	188
Exercice d'autoévaluation.....	190
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	191
Chapitre 5	
Les représentants: inscription, obligations et responsabilités, éthique et déontologie	193
Introduction	195
5.1 Les représentants	195
5.1.1 L'agent en assurance de dommages	195

5.1.2	Le courtier en assurance de dommages	196
5.1.3	L'expert en sinistre	197
5.2	La certification	197
5.2.1	Les conditions d'admissibilité	197
5.2.2	Les exemptions	198
5.2.3	Le renouvellement du certificat	198
5.2.4	Les modes d'exercice	199
5.3	L'inscription	199
5.3.1	Les conditions d'inscription	199
5.3.1.1	Les conditions d'inscription du cabinet et de la société autonome	199
5.3.1.2	Les conditions d'inscription du représentant autonome	200
5.3.1.3	Le refus d'inscription	200
5.3.1.4	La durée de l'inscription	201
5.3.2	L'inscription du cabinet	201
5.3.2.1	La constitution	201
5.3.2.2	Les activités	201
5.3.2.3	Les titres	202
5.3.2.4	Le partage de commissions	202
5.3.2.5	Le franchisage	202
5.3.3	L'inscription d'une société autonome	203
5.3.3.1	La constitution	203
5.3.3.2	Les activités	203
5.3.3.3	Les titres	203
5.3.3.4	Le partage de commissions	203
5.3.4	L'inscription du représentant autonome	203
5.3.4.1	La constitution	203
5.3.4.2	Les activités	203
5.3.4.3	Les titres	204
5.3.4.4	Le partage de commissions	204
5.3.5	Les obligations des inscrits	204
5.3.5.1	Les obligations générales du cabinet et de la société autonome	204
5.3.5.2	Les obligations générales du représentant autonome	205
5.4	L'exercice des activités de représentant	205
5.4.1	Les dispositions générales	205
5.4.2	La représentation et la sollicitation	207
5.4.3	La publicité, les représentations et la sollicitation de la clientèle	208
5.4.3.1	Les mentions obligatoires	208

5.4.3.2	La représentation écrite	208
5.4.3.3	Les statistiques	208
5.4.3.4	L'approbation	209
5.4.4	La tenue des livres, les registres et les dossiers.....	209
5.4.4.1	Les généralités.....	209
5.4.4.2	L'utilisation de l'informatique	209
5.4.4.3	La durée de conservation des livres et des registres	210
5.4.4.4	La destruction des documents	210
5.4.4.5	Les dossiers clients	211
5.4.4.6	Le registre concernant le compte séparé.....	211
5.4.4.7	Le registre des commissions.....	212
5.4.5	Le traitement des plaintes	213
5.4.5.1	La définition du mot «plainte»	213
5.4.5.2	La façon de porter plainte	214
5.4.5.3	La déclaration semestrielle des plaintes	214
5.4.6	La protection des renseignements personnels.....	215
5.4.6.1	Les règles d'accès des représentants aux dossiers clients.....	215
5.4.6.2	Le consentement obligatoire	215
5.4.7	L'assurance de responsabilité professionnelle	215
5.4.7.1	L'obligation de couverture	215
5.4.7.2	La franchise.....	217
5.4.8	La distribution sans représentant	217
5.4.8.1	Les produits d'assurance afférents à un bien	218
5.4.8.2	Le sommaire	218
5.5	La responsabilité du représentant dans le cadre du mandat.....	219
5.5.1	Le mandat	219
5.5.1.1	Le caractère spécifique ou général du mandat	219
5.5.1.2	La nature du mandat	220
5.5.1.3	Le caractère gratuit ou onéreux du mandat	220
5.5.1.4	Les obligations du mandataire à l'égard du mandant	220
5.5.1.5	Les obligations du mandant à l'égard du mandataire	220
5.5.1.6	Les obligations à l'égard des tiers.....	220
5.5.1.7	Le mandat réel	220
5.5.1.8	Le mandat apparent	221
5.5.1.9	Le contrat de représentation	222
5.5.1.10	Le représentant mandataire de l'assureur	224
5.5.1.11	Le représentant mandataire de l'assuré	225
5.6	La responsabilité du représentant	228
5.6.1	La responsabilité civile et professionnelle	228

5.6.1.1	La faute	228
5.6.1.2	Le préjudice.....	228
5.6.1.3	Le lien de causalité	229
5.6.1.4	Les recours et les parties impliquées.....	229
5.6.2	La responsabilité déontologique et disciplinaire.....	230
5.6.2.1	Le syndic	230
5.6.2.2	Les recours et les parties	231
5.6.3	La responsabilité pénale.....	231
5.6.3.1	La définition de l'expression « droit pénal »	231
5.6.3.2	Les éléments constitutifs de l'infraction	231
5.6.3.3	Les dispositions pénales prévues par la LDPSF	232
5.6.3.4	Les sanctions possibles	232
5.6.3.5	Les recours et les parties	233
5.6.4	La responsabilité criminelle	233
5.6.4.1	La définition de l'expression « droit criminel »	233
5.6.4.2	Les éléments constitutifs de l'infraction	233
5.6.4.3	Le recours et les parties impliquées	233
5.6.4.4	Les instances	234
5.7	L'éthique et la déontologie	235
5.7.1	L'éthique professionnelle.....	235
5.7.1.1	La définition du mot « éthique »	235
5.7.1.2	Les règles applicables à l'activité de représentant	235
5.7.2	La déontologie	235
5.7.2.1	L'objectif d'un code de déontologie.....	236
Rappel.....		237
Exercice d'autoévaluation		240
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....		243
Chapitre 6		
La déontologie du représentant en assurance de dommages		251
Introduction		253
6.1	Le maintien de la discipline	253
6.2	Le <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>	254
Rappel.....		266
Exercice d'autoévaluation		267
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....		270

Chapitre 7	
La déontologie des experts en sinistre	277
Introduction	279
7.1 Le maintien de la discipline	279
7.2 Le Code de déontologie des experts en sinistre.....	280
Rappel.....	295
Exercice d'autoévaluation	296
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	302
Annexe A	311
Annexe B	312
Bibliographie	314
Index.....	321
Glossaire.....	324